



Decalog SIGB – Fiche pratique

Dédoublonner et fusionner les voies et les communes

Edité par ACE, le 01/12/2017
MAJ par formation, le 24/03/2025

TABLE DES MATIERES

1	Outil de fusion des communes	2
2	Outil de fusion des voies.....	4

1 Outil de fusion des communes

Ce traitement est accessible depuis le module « Paramètres », onglet « Adresses », bouton « Fusionner avec ».

Il n'est pas activé par défaut sur Decalog SIGB, mais peut l'être à condition d'un accompagnement à son utilisation, car les impacts de ce traitement sont importants et irréversibles.

Il permet de détecter les présomptions de doublons de communes au sein d'un même code postal, puis de les fusionner.

Si ce traitement permet de suggérer un certain nombre de fusions de communes possibles, **il est indispensable pour l'utilisateur professionnel de vérifier les correspondances proposées par le traitement avant de le lancer.**

En effet, le logiciel peut proposer des fusions sur des noms de communes assez proches, mais qui restent des communes distinctes : dans ce cas, il est vivement conseillé de supprimer la correspondance pour ne garder que des fusions correctes.

Il est également conseillé d'effectuer le traitement de normalisation des noms de commune avant de lancer le traitement de dédoublonnage et de fusion, afin que la fusion puisse être effectuée à partir de noms déjà normalisés.



En cas de besoin, un simple clic sur l'icône en forme de double flèche ➡ permet d'intervertir la forme retenue de la commune et sa forme rejetée.

Si une fusion n'est pas souhaitable, il suffit de cliquer sur la corbeille 🗑️ (icône de suppression) en bout de ligne pour que la fusion en question ne soit pas réalisée.

Enfin, la loupe  en bout de ligne permet de consulter les abonnés ou regroupements sur lesquels cette commune est utilisée, ce qui peut parfois aider à décider laquelle des deux formes doit être conservée comme commune retenue.

Il peut arriver que certaines présomptions de doublons soient indiquées en rouge : cela signifie que l'une des communes apparaît sur plusieurs lignes dans le tableau de fusion, ce qui entraînerait la création d'incohérences en base de données. Il est de ce fait conseillé de supprimer ces lignes rouges du tableau, et de les traiter éventuellement ensuite de façon manuelle.

Traitements par lot

Informations

ⓘ Votre traitement se fera sur 516 communes.

Exemple de fusion proposée : "paris", "Paris", "PARIS" seront fusionnées avec "PARIS".

Traitements

Traitement

Dédoublonner les communes

Communes destinées à être fusionnées

Commune retenue	Commune non retenue	Outils
LA CHAPELLE PRES SEES	SEES	  
se	SELONCOURT	  
VANDONCOURT	SELONCOURT	  
STRASBOURG	STRASBOURG	  

Lancer

Fermer

Dans l'exemple ci-dessus : le logiciel n'arrive pas à savoir si "se" ou « VANDONCOUT » doivent renvoyer sur "SELONCOURT" et il serait impossible pour le logiciel de renvoyer à la fois sur les deux communes retenues (d'où l'incohérence évoquée précédemment). Il faut donc supprimer ces correspondances de la fenêtre de fusion pour pouvoir ensuite les traiter unitairement.

Aucun retour en arrière n'est possible lorsque le traitement est déjà lancé : le service de maintenance ne pourra en aucun cas intervenir pour rétablir la situation si les communes ont déjà été fusionnées. Il est donc essentiel de bien vérifier et corriger toutes les correspondances proposées par l'outil avant de lancer le traitement.

S'il s'avère que des correspondances soient manquantes, il suffira de les traiter unitairement par le biais de l'outil de fusion unitaire (clic sur une commune puis sur le bouton "Fusionner avec").

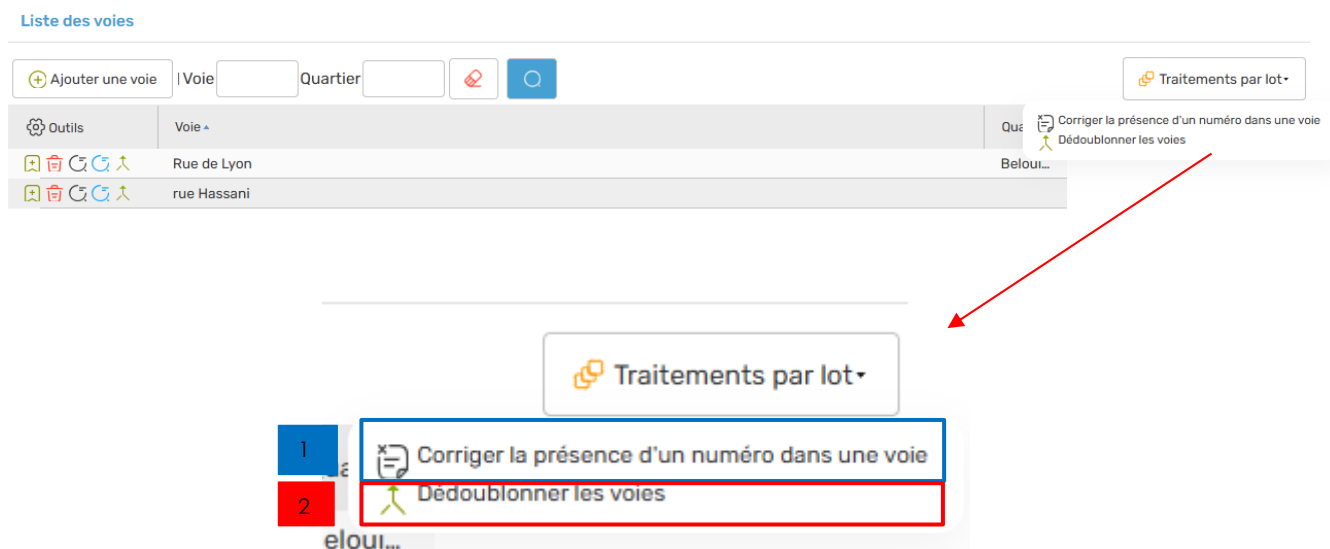
Decalog
partageons l'innovation

DECALOG SOFTWARE | Z.A. des Croisières -15, rue Conrad Kilian – 07500 Guilherand-Granges (France)
Tél. +33 4 75 81 50 50 contact@decalog.net | <https://bibliotheques.decalog.net>
SAS au capital de 10 000 € | R.C.S. Grenoble B 979 740 131 | SIRET : 979 740 131 00011
APE 6202A | Identifiant TVA : FR28979740131

2 Outil de fusion des voies

Ce traitement est accessible depuis le module « Paramètres », onglet « Adresses », Liste des voies, bouton « Traitements par lot » et « Fusionner les voies ».

Il n'est pas activé par défaut sur Decalog SIGB, mais peut l'être à condition d'un accompagnement à son utilisation, car les impacts de ce traitement sont importants et irréversibles.



Ce traitement permet de détecter les possibles doublons de voies au sein de la commune, et de les fusionner. L'écran suit exactement les mêmes principes que celui de la fusion des communes.

Il est fortement recommandé de lancer le traitement par lot "Corriger la présence d'un numéro dans une voie" avant de lancer le traitement par lot de fusion : cela permettra de repartir de voies "propres" avant d'effectuer des fusions.

Les avertissements relatifs à cet outils sont également les mêmes que ceux appliqué aux fusions de communes : **il est indispensable pour l'utilisateur professionnel de vérifier les correspondances proposées par le traitement avant de le lancer**. Le logiciel effectue une comparaison de mots et ne peut avoir les connaissances et la pertinence d'un être humain pour juger de la justesse des correspondances proposées.

Aucun retour en arrière ne peut être envisagé si le traitement est déjà lancé.

En cas de besoin, le service support Decalog SIGB se tient à votre disposition via la plateforme de maintenance : <https://support.decalog.net>.